

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200
www.koerich.lu

Koerich, le 10 janvier 2023

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-Mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. StR. 003/2023

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

Vu l'article 16 de la modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

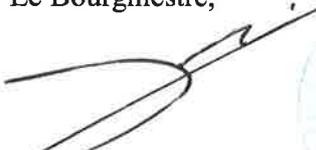
Vu l'arrêté n° 1/21/0704 du 22 décembre 2022 du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable autorisant

l'Office Parc Hannert der Berck S. A. relative à l'exploitation d'un parking couvert, un immeuble de bureaux et une installation de production de froid à Steinfeld, rue de Hobscheid, arrêté lequel sera porté à la connaissance du public à partir du 11 décembre 2023.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours prenant cours à la date de la présente publication.

Le Bourgmestre,


Jean WIRION



Le Secrétaire,


Patrick LECOQ